



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 mai 2011
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 15 mai 2011, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais tenir ci-joint le texte d'une plainte contre les forces de l'ennemi israélien, qui ont ouvert le feu aujourd'hui sur des civils non armés qui étaient rassemblés dans la localité de Maroun el-Ras dans le sud du Liban, faisant 10 morts et 112 blessés, dont certains grièvement (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Nawaf Salam



**Annexe aux lettres identiques datées du 15 mai 2011
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Alors qu'un certain nombre de civils non armés s'étaient rassemblés dans la localité de Maroun el-Ras, qui se trouve au sud du Liban, à l'occasion de la Journée de la Nakba et en dépit des mesures strictes prises par des unités de l'armée libanaise dans le secteur de Maroun el-Ras pour escorter le cortège, les forces de l'ennemi israélien ont ouvert le feu en direction du rassemblement précité, faisant 10 morts et 112 blessés, dont certains graves.

Le fait que l'ennemi israélien persiste à tuer et blesser des civils non armés est un acte d'agression, ainsi qu'une violation de la souveraineté du Liban qui fait fi des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Cela montre bien le caractère agressif d'Israël qui n'hésite pas à recourir à une force démesurée contre des civils, violant ainsi de manière flagrante le droit international et les normes internationales, notamment le droit international humanitaire. Le Liban demande au Conseil de sécurité de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et de faire pression sur Israël pour l'amener à renoncer à sa politique d'agression et de provocation à l'égard des civils et à assumer la responsabilité de la mort de ces civils, ainsi que de l'agression menée contre eux.
